

ACTION DE FORMATION

<p>Intitulé de l'action</p>	<p>CERTIFICAT COMPLEMENTAIRE « Direction d'un Accueil Collectif de Mineurs » CC DACM</p>
<p>Public concerné, nombre</p>	<p>Toute personne, (quel que soit sa nationalité, son statut), de niveau de formation 4 au minimum, répondant aux exigences préalables à l'entrée en formation.</p> <p>Accessibilité sans limite d'âge aux personnes en situation de handicap (Réfèrent handicap à contacter : DESSOLIN Catherine)</p> <p>Effectif : minimum 8 stagiaires / maximum 15 stagiaires</p>
<p>Prérequis</p>	<p>Exigences préalables à l'entrée en formation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etre titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante : <ul style="list-style-type: none"> - « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ; - « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité ; - « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ; - « attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ; - « certificat de sauveteur secouriste du travail (STT) » en cours de validité. • Etre admis en formation ou être titulaire d'une spécialité ou d'une mention du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS), du Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (DEJEPS) et du Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (DESJEPS). • Et, être capable de justifier d'une expérience d'animation de mineurs, dont une au moins en accueil collectif de mineurs (ACM), d'une durée totale de vingt-huit jours dans les cinq ans qui précèdent l'entrée en formation, au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil.
<p>Modalités, délai d'accès</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Satisfaire aux exigences préalables • Satisfaire aux tests d'aptitudes complémentaires : <ul style="list-style-type: none"> ○ Entretien portant sur le projet professionnel afin d'apprécier la pertinence du choix de formation. • accessible par la voie de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) <p>Entrée en juillet 2021</p>

<p>Présentation générale (problématique, intérêt)</p>	<p>Le directeur de l'Accueil Collectif de Mineurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elabore le projet pédagogique à partir du projet éducatif. • Dirige les équipes de l'ACM et assure l'accompagnement et la formation de l'équipe pédagogique. • Assure les relations et la communication interne et externe de l'ACM. • Met en œuvre des conceptions éducatives relatives à la santé, l'hygiène et aux rythmes des enfants et des adultes. • Assure la sécurité physique et affective des participants et organise les actes de la gestion courante de l'ACM.
<p>Objectifs</p>	<p>La formation vise à qualifier des directeurs capables de diriger un accueil collectif de mineurs (séjour de vacances et accueil de loisirs).</p>
<p>Contenu de la formation</p>	<p>1 module : « Direction d'un accueil Collectif de Mineurs »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Séquence 1 : Inscrire son action dans le contexte réglementaire, politique et sociale des accueils collectifs de mineurs • Séquence 2 : Conduire un projet pédagogique en accueils collectifs de mineurs • Séquence 3 : Gérer le personnel de l'accueil collectif de mineurs • Séquence 4 : Assurer la gestion de l'accueil collectif de mineurs
<p>Modalités pédagogiques</p>	<p>Moyens pédagogiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pédagogie de l'alternance des MFR, exercices, capitalisation de l'expérience professionnelle, jeux de rôles, exposés, film, vidéo...), plan d'étude, mise en commun, exploitation de l'expérience en entreprise, ... • Visites en entreprises et interventions de professionnels ; • Supports pédagogiques ; • Matériel de vidéo projection ; • Salles ; ... <p>Modalités : Présentiel, Expérientiel (période en milieu professionnel)</p>
<p>Compétences / Capacités professionnelles visées</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser et évaluer une activité <ul style="list-style-type: none"> ○ élaborer, mettre en œuvre et évaluer un projet pédagogique adapté aux particularités de l'ACM et en cohérence avec le projet éducatif de l'organisateur ○ conduire et évaluer une action d'animation s'inscrivant dans le cadre d'un projet pédagogique ○ évaluer les moyens nécessaires à la mise en œuvre du projet pédagogique, gérer et administrer les moyens alloués par l'organisateur • Encadrer une équipe dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs <ul style="list-style-type: none"> ○ mettre en œuvre des modalités d'accompagnement de l'équipe dans la conception et la mise en œuvre de démarches pédagogiques ○ gérer les dynamiques de groupe pour le développement de l'action et le respect des personnes ○ mettre en œuvre une organisation de travail collectif (personnels pédagogiques et techniques) au service de l'accomplissement du projet pédagogique • Accueillir les publics enfants et adolescents et les animateurs <ul style="list-style-type: none"> ○ organiser des dispositifs d'accueil collectif et éducatif en tenant compte des contraintes et ressources contextuelles ○ organiser les espaces et la vie quotidienne pour favoriser l'autonomie des publics et le respect de chacun au sein du collectif ○ accompagner les publics dans la réalisation de leurs projets

<p>Modalité d'acquisition de la certification</p>	<p>Le Certificat Complémentaire 'Direction d'un accueil Collectif de Mineurs (CC DACM) est une formation comportant une unité capitalisable (UC) construite dans une logique d'acquisition de compétences définies en termes de comportement attendu en situation professionnelle.</p> <p>L'unité capitalisable (UC) « conduire une action de direction d'accueil collectif de mineurs » se décompose :</p> <p>dossier et entretien</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ OI 1 : Organiser et évaluer une activité ○ OI.2 : Encadrer une équipe dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs ○ OI.3 : Accueillir les publics enfants et adolescents et les animateurs
<p>Durée & Dates</p>	<p>Dates : du 05 juillet 2020 au 20 décembre 2021 (ou février 2022 en cas de rattrapage certification)</p> <p>Durée :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Centre de formation : 13,5 jours soit 94 heures ● Entreprise : 29 jours au minimum soit 203 heures
<p>Lieu</p>	<p>Maison Familiale Rurale Allée Faustin Potain 71800 LA CLAYETTE</p>
<p>Coût par participant</p>	<p>Frais d'inscription/tests complémentaires : 35,00€</p> <p>Frais de formation : 1034,00 €</p> <p>Possibilité de prise en charge totale ou partielle suivant le statut du candidat</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Stagiaire pris en charge par l'employeur ou l'OPCO (plan de développement des compétences de l'entreprise ; CPF ; CPF de transition professionnelle (ex CIF) ; dispositif « Pro A » (ex. période de professionnalisation), ...) ○ Stagiaire sous le statut d'apprenti ○ Stagiaire demandeur d'emploi : se rapprocher de son conseiller Pôle emploi, Mission locale, Cap emploi : Aide Individuelle de Formation (AIF), ... ○ Stagiaire prenant en charge sa formation
<p>Responsable de l'action</p>	<p>DESSOLIN Catherine Tél : 03. 85 28 07 07 Mail : catherine.dessolin@mfr.asso.fr</p>
<p>Formateurs, Animateurs et intervenants</p>	<p>Formateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ DUPERRON Emilie ○ LAVIER Bénédicte ○ SODOYER Manoelle
<p>Suivi de l'action</p>	<p>Le suivi en centre de formation est réalisé par l'intermédiaire d'une feuille d'émargement hebdomadaire signée par le stagiaire et le formateur.</p> <p>Le suivi en stage est réalisé à l'aide d'une feuille d'émargement individuelle hebdomadaire signée par l'entreprise.</p> <p>Un récapitulatif mensuel est réalisé notamment pour la rémunération des stagiaires.</p> <p>Les absences sont signalées de façon régulière aux financeurs.</p>

<p>Evaluation de l'action</p>	<p>Un premier bilan oral et écrit est réalisé à chaque fin de séquence au centre de formation afin de pouvoir mesurer la satisfaction des stagiaires.</p> <p>Un bilan intermédiaire est conduit au milieu de parcours.</p> <p>A la fin de la formation, différents bilans sont organisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Bilan oral collectif ○ Bilan oral individuel ○ Bilan écrit individuel <p>A l'issue de la formation (6 mois et 12 mois) des enquêtes sont réalisées auprès des stagiaires par téléphone ou mail.</p> <p>Une enquête d'insertion est adressée aux stagiaires sortis 2 ans après la fin du parcours de formation.</p> <p>Taux d'obtention de la certification :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ promotion 2017/2018 : 100 %
<p>Passerelles et débouchés possibles</p>	<p>Débouchés</p> <p>Le titulaire du CC Direction d'ACM est reconnu en tant que professionnel de l'animation. Il exerce principalement dans le cadre associatif ou d'entreprises de l'économie sociale ainsi qu'auprès des collectivités territoriales.</p> <p>Cette formation conduit aux métiers de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Directeur périscolaire • Directeur-d'ACM/de séjour • Directeur d'accueil de jeunes <p>(Codes ROME : G1203 - Animation de loisirs auprès d'enfants ou d'adolescents)</p> <p>Poursuite de parcours</p> <p>Suite à l'obtention du certificat complémentaire, le titulaire peut entreprendre une formation de niveau supérieur dans d'autres champs professionnels comme l'animation ou le sport.</p>



<https://www.facebook.com/mfrlaclayette/>

E-mail mfr.la-clayette@mfr.asso.fr

Site internet: <http://mfr-la-clayette.com>

Code NAF 85-32Z - N°INSEE SIRET 778 572 400 000 29

